VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN

PAR STROUDBACK & STERN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE RECEVEUR DE LA SCHWARTZ FOUNDRY CO.

A L'ENCAN, SAMEDI, 15 AOUT 1908, A 11 HEURES A. M.

Attention Capitalistes! Une Grande Occasion! Propriétés de Valeur Rares,

PAR ORDRE DU RECEVEUR.

No 84,648 — COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS — DIVISION B.

EN vertu d'un ordre et jugement rendus et signés le 7me jour de juillet 1908 par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Division B, de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dans l'affaire intitulée Wm P. Lack vs Schwartz Foundry Company No 84,648 du dossier de cette Cour, je vendrai à l'enchère publique, au dernier et plus haut enchérisseur, pour du comptant, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans, en cette ville, à 11 heures A. M., SAMEDI, le 15 août 1908, toutes les propriétés et effets, meubles et immeubles en la possession du receveur de la Schwartz Foundry Company ou dans lesquels ils ou l'un d'eux possèdent tout droit, titre ou intérêt, sauf telle propriété qui pourra ci-après être exceptée, ladite vente devra être faite de la façon et ensemble aux conditions suivantes:

A) Certaines portions ou parcelles de terre d'une forme irrégulière, situées dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Delord, Constance, St Joseph et Tchoupitoulas, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent consistant en:

1° Une portion de terre formant le coin des rues Delord et Constance, mesurant 240 pieds 8 pouces de front à la rue Delord sur une profondeur et façade sur la rue Constance de cent trente pieds (130) un pouce et deux lignes.

2° Une autre portion de terre contiguë à la dernière portion décrite, mesurant soixante pieds (60) mesure française de front à la rue Constance sur une profondeur de cent trente pieds (130) entre lignes parallèles.

3° Une autre portion de terre contiguë à la dernière décrite et formant le coin des rues Constance et St Joseph, ayant quatre-vingt seize pieds neuf pouces (96 9) de front à la rue Constance sur une profondeur et façade à la rue St Joseph de cent quatre-vingt six pieds cinq pouces et quatre lignes (186 5 4).

4° Une autre portion de terre presque dans le centre dudit îlet, ayant soixante pieds (60) mesure française de front à la rue Tchoupitoulas et courant dans le fond et contiguë à la portion premièrement décrite.

5° Un certain lot de terre dans le même district et îlet, avec les bâtisses et améliorations qu'il y trouvent, mesurant en mesure américaine soixante quatre (64) de front à la rue Tchoupitoulas par une profondeur irrégulière sur le côté supérieur de deux cent quarante et un pieds (241) un pouce (1) et six pouces, et sur le côté inférieur de deux cent vingt cinq pieds (225) sept pouces (7) et quatre lignes (4), et d'une largeur de soixante trois pieds (63) onze pouces (11) et deux lignes (2) sur une ligne extrême du fond, ensemble avec tous les outils installés, locomotives, machines modèles, etc., en usage dans ladite usine de la fonderie.

Etant la même propriété que la Schwartz Foundry Company a acquise des commissaires de liquidation de la Schwartz Foundry Company Limited, par acte passé pardevant Charles Rosen notaire daté le 31 juillet 1906, enregistrée au bureau des Hypothèques de cette ville, dans le Livre 214, folio 14.

Les dites propriétés ci-dessus comprises dans ce paragraphe [a] seront vendues en bloc, et comme un item, mais séparément et à part de toute autre propriété.

(B) Quatre (4) certaines îlets de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent et tout ce qui en dépend et y appartient, situés dans le Premier District de cette ville, désignés par les numéros 1, 2, 3 et 4, dans l'îlet No —, borné par les rues Magasins, Constance, Gaiennie et Calliope, lesquels îlets mesurent chacun trente et un (31) pieds onze (11) pouces et cinq (5) lignes de face à la rue Magasins sur une profondeur de cent vingt sept (127) pieds dix (10) pouces et cinq (5) lignes entre lignes parallèles le tout en mesure américaine et conformément à un plan d'arpentage d'Arthur de Armas, député-voyer de ville en date du 3 août 1887, enregistré sur le registre du procès intitulé Hugh W. Brown vs Anna Ogden Brown, No 22,146 du dossier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Etant une partie de la même propriété acquise par la Schwartz Foundry Company des commissaires liquidateurs de la Schwartz Foundry Company Limited, par acte passé pardevant Charles Rosen, notaire, le 31 juillet 1906, enregistré dans le Bureau d'hypothèques de cette ville, dans le registre No 213, folio 93. Les améliorations comprennent la bâtisse en brique à deux étages No 1110 rue Magasins.

La propriété précédente ci-dessus comprise dans ce paragraphe [b] sera vendue en bloc et comme un lot, mais séparément et en dehors de toute autre propriété.

(C) Premièrement — Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou dépendant, incluant le droit de battre et battre sur la façade de ladite propriété.

Etant la même propriété acquise par ladite Schwartz Foundry Company de la commission de liquidation de la Schwartz Foundry Company, Limited, par acte passé pardevant Charles Rosen, notaire, le 31 juillet 1906, enregistré au bureau des hypothèques de cette ville, Registre 213 folio 93.

2° Deux certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui en dépend et y appartient, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No 127, borné par les rues Foucher, Constance, autrefois Foucher, Calliope, autrefois Duplantier, et Magasins, désignés par les numéros 8 et 10 sur un plan dressé par le numéro 8 et 10 sur un plan dressé par M. J. McAdam, ancien notaire en cette ville, comme plan No 2, suivant lequel ils mesurent, à savoir: le lot 8 vingt sept (27) pieds six (6) pouces de face à la rue Poyfarré sur quatre-vingt dix sept (97) pieds deux (2) pouces et cinq (5) lignes de profondeur; et le lot 10, quarante (40) pieds de face à la rue Constance sur cent vingt huit (128) pieds dix (10) pouces de profondeur entre lignes égales et parallèles.

LOTS VACANTS — Etant une partie de la même propriété acquise par la Schwartz Foundry Company des commissaires liquidateurs de la Schwartz Foundry Company, Limited, par acte passé pardevant Charles Rosen, notaire, le 31 juillet 1906, enregistré au bureau des hypothèques de cette ville dans le registre 213, folio 93.

La propriété précédente et ci-dessus décrite dans ce paragraphe [d] sera vendue en bloc et comme un seul lot, mais séparément et en dehors de toute autre propriété.

(E) Quatre (4) certains îlets de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent et tout ce qui en dépend et y appartient, situés dans le Premier District de cette ville, désignés par les numéros 1, 2, 3 et 4, dans l'îlet No —, borné par les rues Magasins, Constance, Gaiennie et Calliope, lesquels îlets mesurent chacun trente et un (31) pieds onze (11) pouces et cinq (5) lignes de face à la rue Magasins sur une profondeur de cent vingt sept (127) pieds dix (10) pouces et cinq (5) lignes entre lignes parallèles le tout en mesure américaine et conformément à un plan d'arpentage d'Arthur de Armas, député-voyer de ville en date du 3 août 1887, enregistré sur le registre du procès intitulé Hugh W. Brown vs Anna Ogden Brown, No 22,146 du dossier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Etant une partie de la même propriété acquise par la Schwartz Foundry Company des commissaires liquidateurs de la Schwartz Foundry Company Limited, par acte passé pardevant Charles Rosen, notaire, le 31 juillet 1906, enregistré dans le Bureau d'hypothèques de cette ville, dans le registre No 213, folio 93. Les améliorations comprennent la bâtisse en brique à deux étages No 1110 rue Magasins.

La propriété précédente ci-dessus comprise dans ce paragraphe [e] sera vendue en bloc et comme un lot, mais séparément et en dehors de toute autre propriété.

(F) La propriété mobilière suivante, à savoir:

34 Boîte de tuyaux noirs de deux pouces et demi en état d'être livrés au commerce.

34 Paquets de deux longueurs de tuyaux en fer galvanisé de 1 1/2 pouces en état d'être livrés au commerce.

2 Grosses pièces de fer fondu dans la cour de la Fonderie.

12 pièces de tuyaux de 6 pouces dans la cour de la Fonderie.

76 Longueurs de tuyaux de 6 pouces, d'occasion, dans la cour des Magasins.

2 Machines à tuyaux avec appareil dans la cour des Magasins.

Un lot de câbles en plomb, détachés et en barils, dans le département des bouilloires.

263 Pièces de plomb en usages dans le Département d'Approvisionnement.

Une vieille machine en brique dans la bâtisse Church sur le terrain, et décrite dans l'inventaire.

Chacun des articles de propriété mobilière compris dans ce paragraphe [f] sera vendu séparément et en dehors de toute autre propriété.

(G) Les articles suivants de propriété mobilière, à savoir:

7 pièces de tuyaux de 8 pouces dans la Cour des Magasins.

Une pièce de tuyau de 6 pouces dans la Cour des Magasins.

Une machine à mes de 8 pouces sur 10 dans la Cour des Magasins.

Un dynamo dans la Cour des Magasins.

Un certain moteur attaché à fourneau Bleiwar dans la Fonderie.

2 certaines chaudières à tubes de retour de 66 pouces par 16 pieds sur la propriété Elévateur, ainsi qu'un foyer, coleuse d'eau, "man heads", hand hole plates, cheminée, "breaching valve" de sûreté et grilles appartenant aux mêmes et situées sur le terrain Church.

Chacun des articles de propriété mobilière compris dans ce paragraphe [g] sera vendu séparément et en dehors de toute autre propriété.

(H) Tout le reste de la propriété, ressources et effets en la possession des Receveurs ou de la Schwartz Foundry Company, ou dans lesquels ils ont l'un d'eux quelque droit, titre, réclamation ou intérêt, y compris entre autres choses toute la propriété foncière, tous les meubles de bureau accessoires, le stock dans le département de fournitures et les autres toutes autres propriétés mobilières, toutes embarcations, toute billets recevables, tous comptes ouverts, jugements procès, réclamations, demandes et actions s'élevant de transactions ayant été faites avant la date à laquelle l'affaire a été mise entre les mains de Receveurs, pourvu toutefois que tous les comptes ouverts et réclamations en faveur des Receveurs venant de transactions ayant eu lieu depuis l'époque où ils ont pris charge des affaires, soient expressément exclus de cette vente, ainsi que tout l'argent se trouvant entre leurs mains ou en banque et appartenant aux Receveurs, et pourvu en outre, que l'on exclue également de cette vente les biens en faveur des Receveurs présentement dans les [comptes reçevables] de l'entrepôt — savoir: ceux au nom de la Adler Wineberg Steamship Company, le steamship Nicaragua et propriétaires, le steamship Venus et propriétaires, et la Rose Hill Sugar Company.

La propriété mobilière comprise dans ce paragraphe se trouve dans le Département de Fournitures de la Schwartz Foundry Company, rue Tchoupitoulas, entre l'avenue Howard et la rue St Joseph, de cette ville, sur le Lot Elise, coin des rues Gaiennie et Constance, sur le terrain Magnania, entre les rues Calliope et Galennie, dans l'Ecurie Magasins, et aux rues Poyfarre et Calliope; sur le terrain Magnania, coin des rues Poyfarre et Constance; sur le terrain Church, rue Constance entre Poyfarre et l'avenue Howard; dans le Blacksmiter Shed, rue Tchoupitoulas, entre les rues Erato et Galennie; dans le terrain Reynoide, sur S. Diamond, entre les rues Peters et Fulton; au Garbage Plant, sur l'avenue Hagan; sur la propriété Elévateur, rue Tchoupitoulas, entre les rues Pleasant et Harmony; sur le terrain de la Fonderie, sur l'avenue Howard, dans l'îlet St Joseph, Constance, Tchoupitoulas; et sur la Route Gentilly, près du Vieux Canal de Desséchement, et consiste en:

Pièces pour les accessoires, valves, fournitures, chaudières d'occasion, coupes, machines d'occasion et tuyaux, ferraille, pompes, coleuses vieux tours, machines à vapeur, réservoirs, boîtes à crochets, etc., d'après l'inventaire enregistré et sujet à des corrections et déductions suivant la liste enregistrée au bureau de l'Encanteur, au No 322 de la rue Baronne, dans cette ville.

Les meubles de bureau et accessoires sont dans la bâtisse du bureau au coin de l'avenue Howard et de la rue Constance, et suivant l'inventaire enregistré.

Les embarcations comprenant la barque Carlone, le remorqueur Chamberlain et la barque Emma avec leurs pelans, équipement et ancres, ensemble, meublés au quai au dessous d'Algier, Lac.

Les billets recevables, comptes ouverts, jugements, procès, réclamations, demandes et choses en action sont suivant l'inventaire sujets à des déductions et collections expliquées par des listes enregistrées au bureau de l'encanteur, 322 rue Baronne, en cette ville.

La propriété foncière comprise dans ce paragraphe consiste des propriétés suivantes, à savoir:

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges servitudes y appartenant ou en dépendant de quelque façon, situé dans le Premier District de cette ville de la Nouvelle Orléans dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Foucher, St Joseph et Delord, désigné comme le numéro six, et mesurant 22 pieds de face à la rue Tchoupitoulas, dix huit pieds (18) onze pouces (11) de large dans le fond par quatre vingt cinq pieds (85) neuf pouces (9) de profondeur sur la ligne du lot No 7 et quatre vingt cinq pieds (85) six pouces (6) de profondeur sur la ligne du lot cinq. Le tout conformément à un plan tracé par A. Costelog, architecte, le 11 avril 1857, déposé en l'étude de Pierre Cavillier, ancien notaire, et à un plan fait par Joseph Pilié, le 19 août 1842, déposé en l'étude de Louis T. Claire, ancien notaire de cette ville.

Premièrement — Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à trois étages connue comme le No 941 de la rue Tchoupitoulas.

2° Premièrement — Cinq certains lots de terre, situés, se trouvant et étant dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Constance, autrefois Foucher, Poyfarré et Tchoupitoulas et avenue, autrefois Delord, désignés par les numéros 42, 43, 44, 45 et 46 et par les lettres N et O. Le lot No 42 forme le coin de la rue Poyfarré et de la rue Constance, et mesure quarante quatre pieds (44) sept pouces (7) de face à la rue Constance, sur une profondeur et façade sur la rue Poyfarré de cent trois pieds (103) et quatre pouces (4) et cent cinq pieds (105) de profondeur sur l'autre ligne de côté, et soixante trois pieds (63) neuf pouces (9) et quatre lignes (4) de largeur dans le fond. Les lots Nos 2 et 3 mesurent chacun vingt cinq pieds (25) dix pouces (10) de face à la rue Poyfarre, 26 pieds 3 pouces de large chacun dans le fond par 63 pieds 9 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne les séparant du fond du lot No 42 et 73 pieds 4 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne vers la rue Annonciation. Les Lots portant les lettres N et O sont contigus et font face à une allée courant de la rue Constance à la rue Tchoupitoulas; ledit lot N mesure vingt sept pieds (27) de face à ladite allée, vingt sept pieds (27) cinq pouces (5) et une ligne (1) de large dans le fond, quarante six pieds (46) cinq pouces (5) et trois (3) lignes de profondeur sur la ligne vers la rue Tchoupitoulas, et cinquante et un pieds (51) trois pouces (3) de profondeur sur la ligne de division du lot O, et ledit lot O mesure vingt cinq pieds (25) dix pouces (10) de face à ladite allée, vingt six pieds (26) trois pouces (4) de largeur dans le fond, 51 pieds 3 pouces de profondeur sur la ligne du lot N et cinquante six pieds (56) trois pouces (3) de profondeur sur la ligne de l'autre côté, le tout suivant le procès verbal de vente de C. E. Girardey, encanteur de cette ville, annexé à un acte de vente passé pardevant Octave de Armas, ancien notaire de cette ville, le 5 avril 1884, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui en dépendent ou y appartiennent de quelque manière.

2° Un certain lot ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, passages, privilèges et avantages qui y appartiennent ou en dépendent de quelque sorte en faisant partie, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle Orléans, carré borné par les rues Peters (anciennement Nouvelle Levée), Gaiennie ou Clio, Erato (anciennement Hevia), et Tchoupitoulas, désigné par le No 15 sur un plan annexé pour qu'on s'y réfère à un acte passé pardevant W. Christy, ancien notaire en cette ville, le 21 avril 1831, comme aussi le même No sur un plan fait par Louis H. Pilié, député voyer de la ville, en date du 30 sept. 1830, déposé pour ... ment à l'arrière de façon à être réduit à cinquante six (56) pieds trois pouces (3) de largeur à l'arrière, et une profondeur d'un côté de cent vingt huit pieds (128) le long d'une allée ou passage de huit (8) pieds de largeur, commune audit terrain et ledit autre terrain. Et avec une profondeur de l'autre côté de cent trente pieds (130) et six huitièmes (6/8), le tout en mesure américaine, ensemble avec le droit d'usage et de passage sur et à l'allée, laquelle propriété est cédée par la lettre M sur un plan de Joseph Pilié, voyer de la ville, daté du 16 mars 1833, et déposé en l'étude de G. Pollock, notaire en cette ville, conformément à un acte du 8 avril 1833. Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à quatre étages.

3° Premièrement. Deux certains terrains ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, situés dans le Premier District de cette ville, carré No 137, borné par les rues Poyfarre, Constance (anciennement Foucher), Calliope (anciennement Duplantier) et Magazine, désignée par les Nos municipaux 6 et 7 sur un plan déposé en l'étude de N. J. Hoey, ancien encanteur, et aussi par les Nos 19 et 20, et mesurant lot 6 trente cinq pieds (35) de face rue Poyfarre et lot 7 vingt cinq pieds (25) de face rue Poyfarre, tous deux ayant une profondeur de quatre vingt dix sept pieds (97) deux pouces (2) et cinq (5) lignes.

Secondement — Un certain terrain ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, passages, servitudes, dépendances et avantages qu'y appartiennent ou qui en quelque sorte en font partie, situés dans le Premier District de la ville de la Nouvelle Orléans carré borné par les rues Poyfarre, Constance, Calliope et Magazine, désigné comme terrain No neuf sur un plan déposé en l'étude d'Octave de Armas, ancien notaire de cette ville, comme plan No 2 d'après lequel ledit terrain mesure vingt sept pieds (27) six pouces (6) de face rue Poyfarre sur une profondeur et façade rue Constance de quatre vingt dix sept pieds (97) deux pouces (2) et cinq lignes (5) et forme le coin des rues Poyfarre et Constance.

4° Trois certains terrains ensemble avec les améliorations qu'ils y trouvent et tous les droits, passages, privilèges et dépendances qui y appartiennent, ou de quelque sorte en faisant partie, situés dans le Premier District de cette ville, carré borné par les rues Magazine, Calliope, Constance et Poyfarre, désignés comme lots Nos un, deux et trois sur un plan fait par Hunter Stewart, voyer, sous la date du 5 mai 1888, un plan certifié étant annexé à un acte passé pardevant Alphonse V. Philippe ainsi notaire en cette ville, le 16 juillet 1888, lesquels dits terrains mesurent ... mesurant ... pieds 31 neuf pouces (9) et cinq lignes (5) de façade rue Magazine sur cent quinze pieds (115) de profondeur, entre lignes parallèles. Les terrains deux et trois sont contigus et mesurent chacun trente au pieds (31) neuf pouces (9) et quatre lignes (4) de façade rue Magazine sur cent quinze pieds (115) de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un grand entrepôt.

5° Deux terrains situés dans le Premier District de cette ville, borné par les rues Magazine, Gaiennie, Constance et Calliope, désignés comme terrains Nos un et deux sur un plan annexé à un acte de vente en date du 3 décembre 1842, pardevant H. B. Genso, ancien notaire, et mesurant comme suit:

Le terrain au mesure trente-trois pieds (31) onze pouces (11) et cinq lignes (5) de façade rue Magazine, et forme le coin des rues Magazine et Galennie.

Le terrain Deux mesure trente et un pieds (31) onze pouces (11) et cinq lignes (5) de façade rue Magazine sur cent (100) pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et portant les Nos 1126, 1128 1130 rue Magazine et comprenant un grand entrepôt.

6° 1er Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, passages privilèges et dépendances qui y appartiennent ou en quelque sorte en faisant partie, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle Orléans, carré borné par les rues Peters (anciennement Nouvelle Levée), Gaiennie ou Clio, Erato (anciennement Hevia), et Tchoupitoulas, désigné par le No 15 sur un plan annexé pour qu'on s'y réfère à un acte passé pardevant W. Christy, ancien notaire en cette ville, le 21 avril 1831, comme aussi le même No sur un plan fait par Louis H. Pilié, député voyer de la ville, en date du 30 sept. 1830, déposé pour ... comme plan No 4 et ledit terrain mesure trente cinq (35) pieds six pouces (6) et sept lignes (7) de façade rue Tchoupitoulas sur cent quatre vingt douze pieds (192) et trois lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une bonne bâtisse en briques No 1146 rue Tchoupitoulas.

2° Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Nouvelle Levée (maintenant Peters), Erato et Clio ou Gaiennie désigné par le No 6 sur un plan manuscrit vingt cinq dans le livre du plans No 8 se référant de H. B. Genso, ancien notaire en cette ville, le lot mesure au pied américain, vingt un (21) pieds, trois (3) pouces et six (6) lignes de façade sur ladite rue Tchoupitoulas, sur quatre vingt dix pieds (90) de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent portant le No 1140 rue Tchoupitoulas et tous les droits de passage et avantages qui y appartiennent ou en quelque sorte en font partie.

Toutes les propriétés ci-dessus décrites ont été acquises par ladite Compagnie de Fonderie Schwartz des commissaires liquidateurs de la Compagnie de Fonderie Schwartz Limitée par un acte passé pardevant Charles Rosen, notaire, le 31 juillet 1906 enregistré au bureau des Transferts de cette ville, registre 212 folio 93.

7° Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, passages, servitudes, dépendances et avantages qu'y appartiennent ou qui en quelque sorte en font partie, situés dans le Premier District de la ville de la Nouvelle Orléans, carré borné par les rues Magazine, Calliope, Constance et Poyfarre, désigné comme terrain No neuf sur un plan déposé en l'étude d'Octave de Armas, ancien notaire de cette ville, comme plan No 2 d'après lequel ledit terrain mesure vingt sept pieds (27) six pouces (6) de face rue Poyfarre sur une profondeur et façade rue Constance de quatre vingt dix sept pieds (97) deux pouces (2) et cinq (5) lignes.

Secondement — Un certain terrain ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, passages, servitudes, dépendances et avantages qu'y appartiennent ou qui en quelque sorte en font partie, situés dans le Premier District de la ville de la Nouvelle Orléans, carré borné par les rues Poyfarre, Constance, Calliope et Magazine, désigné comme terrain No neuf sur un plan déposé en l'étude d'Octave de Armas, ancien notaire de cette ville, comme plan No 2 d'après lequel ledit terrain mesure vingt sept pieds (27) six pouces (6) de face rue Poyfarre sur une profondeur et façade rue Constance de quatre vingt dix sept pieds (97) deux pouces (2) et cinq (5) lignes.

3° Premièrement — Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, passages, servitudes, dépendances et avantages qu'y appartiennent ou qui en quelque sorte en font partie, situés dans le Premier District de la ville de la Nouvelle Orléans, carré borné par les rues Poyfarre, Constance, Calliope et Magazine, désigné comme terrain No neuf sur un plan déposé en l'étude de H. J. Hoey, ancien encanteur, et aussi par les Nos 19 et 20, et mesurant lot 6 trente cinq pieds (35) de face rue Poyfarre et lot 7 vingt cinq pieds (25) de face rue Poyfarre, tous deux ayant une profondeur de quatre vingt dix sept pieds (97) deux pouces (2) et cinq (5) lignes.

Secondement — Un certain terrain ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, passages, servitudes, dépendances et avantages qu'y appartiennent ou qui en quelque sorte en font partie, situés dans le Premier District de la ville de la Nouvelle Orléans, carré borné par les rues Poyfarre, Constance, Calliope et Magazine, désigné comme terrain No neuf sur un plan déposé en l'étude d'Octave de Armas, ancien notaire de cette ville, comme plan No 2 d'après lequel ledit terrain mesure vingt sept pieds (27) six pouces (6) de face rue Poyfarre sur une profondeur et façade rue Constance de quatre vingt dix sept pieds (97) deux pouces (2) et cinq (5) lignes.

4° Trois certains terrains ensemble avec les améliorations qu'ils y trouvent et tous les droits, passages, privilèges et dépendances qui y appartiennent, ou de quelque sorte en faisant partie, situés dans le Premier District de cette ville, carré borné par les rues Magazine, Calliope, Constance et Poyfarre, désignés comme lots Nos un, deux et trois sur un plan fait par Hunter Stewart, voyer, sous la date du 5 mai 1888, un plan certifié étant annexé à un acte passé pardevant Alphonse V. Philippe ainsi notaire en cette ville, le 16 juillet 1888, lesquels dits terrains mesurent ... mesurant ... pieds 31 neuf pouces (9) et cinq lignes (5) de façade rue Magazine sur cent quinze pieds (115) de profondeur, entre lignes parallèles. Les terrains deux et trois sont contigus et mesurent chacun trente au pieds (31) neuf pouces (9) et quatre lignes (4) de façade rue Magazine sur cent quinze pieds (115) de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un grand entrepôt.

5° Deux terrains situés dans le Premier District de cette ville, borné par les rues Magazine, Gaiennie, Constance et Calliope, désignés comme terrains Nos un et deux sur un plan annexé à un acte de vente en date du 3 décembre 1842, pardevant H. B. Genso, ancien notaire, et mesurant comme suit:

Le terrain au mesure trente-trois pieds (31) onze pouces (11) et cinq lignes (5) de façade rue Magazine, et forme le coin des rues Magazine et Galennie.

Le terrain Deux mesure trente et un pieds (31) onze pouces (11) et cinq lignes (5) de façade rue Magazine sur cent (100) pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et portant les Nos 1126, 1128 1130 rue Magazine et comprenant un grand entrepôt.

6° 1er Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, passages privilèges et dépendances qui y appartiennent ou en quelque sorte en faisant partie, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle Orléans, carré borné par les rues Peters (anciennement Nouvelle Levée), Gaiennie ou Clio, Erato (anciennement Hevia), et Tchoupitoulas, désigné par le No 15 sur un plan annexé pour qu'on s'y réfère à un acte passé pardevant W. Christy, ancien notaire en cette ville, le 21 avril 1831, comme aussi le même No sur un plan fait par Louis H. Pilié, député voyer de la ville, en date du 30 sept. 1830, déposé pour ... comme plan No 4 et ledit terrain mesure trente cinq (35) pieds six pouces (6) et sept lignes (7) de façade rue Tchoupitoulas sur cent quatre vingt douze pieds (192) et trois lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une bonne bâtisse en briques No 1146 rue Tchoupitoulas.

2° Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Nouvelle Levée (maintenant Peters), Erato et Clio ou Gaiennie désigné par le No 6 sur un plan manuscrit vingt cinq dans le livre du plans No 8 se référant de H. B. Genso, ancien notaire en cette ville, le lot mesure au pied américain, vingt un (21) pieds, trois (3) pouces et six (6) lignes de façade sur ladite rue Tchoupitoulas, sur quatre vingt dix pieds (90) de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent portant le No 1140 rue Tchoupitoulas et tous les droits de passage et avantages qui y appartiennent ou en quelque sorte en font partie.

Toutes les propriétés ci-dessus décrites ont été acquises par ladite Compagnie de Fonderie Schwartz des commissaires liquidateurs de la Compagnie de Fonderie Schwartz Limitée par un acte passé pardevant Charles Rosen, notaire, le 31 juillet 1906 enregistré au bureau des Transferts de cette ville, registre 212 folio 93.

7° Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, passages, servitudes, dépendances et avantages qu'y appartiennent ou qui en quelque sorte en font partie, situés dans le Premier District de la ville de la Nouvelle Orléans, carré borné par les rues Magazine, Calliope, Constance et Poyfarre, désigné comme terrain No neuf sur un plan déposé en l'étude d'Octave de Armas, ancien notaire de cette ville, comme plan No 2 d'après lequel ledit terrain mesure vingt sept pieds (27) six pouces (6) de face rue Poyfarre sur une profondeur et façade rue Constance de quatre vingt dix sept pieds (97) deux pouces (2) et cinq (5) lignes.

Secondement — Un certain terrain ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, passages, servitudes, dépendances et avantages qu'y appartiennent ou qui en quelque sorte en font partie, situés dans le Premier District de la ville de la Nouvelle Orléans, carré borné par les rues Poyfarre, Constance, Calliope et Magazine, désigné comme terrain No neuf sur un plan déposé en l'étude d'Octave de Armas, ancien notaire de cette ville, comme plan No 2 d'après lequel ledit terrain mesure vingt sept pieds (27) six pouces (6) de face rue Poyfarre sur une profondeur et façade rue Constance de quatre vingt dix sept pieds (97) deux pouces (2) et cinq (5) lignes.

Tout la propriété immobilière personnelle et mixte comprise et incluse dans ce paragraphe [h] sera vendue en bloc et comme un seul article, mais séparément et à part de toute autre propriété.

Conditions — Comptant et le ou les acquéreurs de toute propriété à la susdite vente assumeront et paieront en sus de son ou de leurs soumissions, toutes les taxes sur la propriété acquise par lui ou eux pour l'année 1908 actuellement non payées et tous les frais de certificats et autres dépenses nécessaires au transfert de la dite propriété à lui ou à eux, et le ou les acquéreurs de assumeront entre les mains de l'encanteur au moment de son ou de leur soumission 10 pour cent de son ou de leurs enchères, et sur le retrait paieront intérêt en sus de 5 pour cent de la dite ou de son ou de leurs enchères lequel retrait sera payé avec intérêt comme il est dit sur la confirmation de la vente par la cour. Si toute personne à qui il a été adjugée une vente omettait de se conformer aux susdites présentes, alors les dépôts faits seront perdus et la propriété à l'égard de laquelle ce produit l'émission, sera de nouveau offerte en vente. Ladite propriété sera vendue libre de toute hypothèque, lien et privilège et embarras et les réclamations du demandeur des intervenants et de toutes autres personnes qui réclameront ou établiront toute hypothèque, lien privilège ou embarras sur toute propriété couverte par cette vente sont tels par ordre référées au produit de la vente de la propriété sur laquelle ladite hypothèque, lien, etc., pour être établie.

Les actes de vente devant être exécutés et passés pardevant Alexis Brian, notaire de cette ville, aux frais de ceux acquéreurs.

LEONARD L. STERN,
Encanteur.

Foster, Milling & Godchaux, et Charles Rosen, avocats pour Charles M. Whitney, Receveur de la Schwartz Foundry Company.

12 juil—12 19 26—août 2 9 15

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Excellente propriété pour Placement.

Résidence en briques à deux étages No 729 rue Race.

Entre les rues St Thomas et Chippewa.

Land Development Company of Louisiana Limited vs Jeremiah Sullivan et als

No 84,802 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans — Division E.

PAR STROUDBACK & STERN, Leonard L. Stern encanteur — JEUDI, le 30 juillet 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement de la cour, rendu le 4 juin 1908 et signé le 10 juin 1908, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Une certaine portion de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Premier District de cette ville, désignée comme lot 96, borné par les rues Race, Robin, St Thomas et Chippewa, mesurant 29 pieds, 6 pouces de face à la rue Race sur une profondeur de 115 pieds.

Les améliorations comprennent une résidence en briques à deux étages, contenant environ 6 chambres, cour, hangar, etc.

Conditions — Comptant et l'acquéreur devant faire 10 0/0 comptant de dépôt au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant Théodore Gotomio, notaire, aux frais de l'acquéreur.

28 juin—28—juil 5 12 19 26 30

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de propriété de valeur et attractive du Premier District,

Portant le No municipal 501 rue Rendon, coin Bendin (dans l'îlet borné par la rue D'Hémécourt et l'avenue Hagan.)

The Savings and Homestead Association vs Mme Cora Matthews, épouse de Chas D. Matthews.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No 86 459 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre Union et Gravier dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 6 août 1908, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No 679, borné par les rues Rendon, Bendin et D'Hemecourt et l'avenue Hagan, désigné par le No vingt deux, et forme l'encoignure des rues Rendon et Bendin, et mesure d'après un plan ou devis d'arpentage dressé par W. R. Krumbhaar Jr, enregistré dans le bureau de la "New Orleans Land Company", trente et un pieds onze pouces et sept lignes, plus ou moins, de face à la rue Rendon par une profondeur de cent vingt pieds sur la rue Bendin, entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions — Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.

Henry G. McCall, avocat pour le demandeur.

3 juil—3 10 17 24 31—août 6

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de valeur améliorée du Second District,

Portant les Nos municipaux 819 et 821 rue N. Rampart, entre Dumaine et Ste-Anne.

Gouaye J. Morel vs Edmond Gheri.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR la paroisse d'Orléans — No 86,541 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 20 août